

52^{ème} PARIS-CONNERRE

Elite Nationale

dimanche 2 octobre 2022

Village des partenaires et d'exposants
Place de la République à partir de 14h

Course d'attente 2-3+J
Prix Narcisse Hériveau
Départ 12h30

Guide Technique

Mickaël Guichard
vainqueur 2021

Départ d'Emancé (78) : 12h
Entrée à Connerre vers 15h
Arrivée finale rue de Paris vers 16h

✉ paris.connerre.organisation@gmail.com

 /paris.connerre.organisation



Sommaire

1. Organisation/Contacts
2. Parcours/Itinéraire
3. Règlement particulier
4. Hôpitaux/Hébergement

Organisation / Contacts

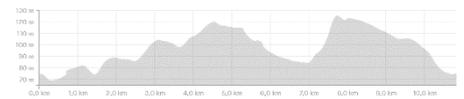
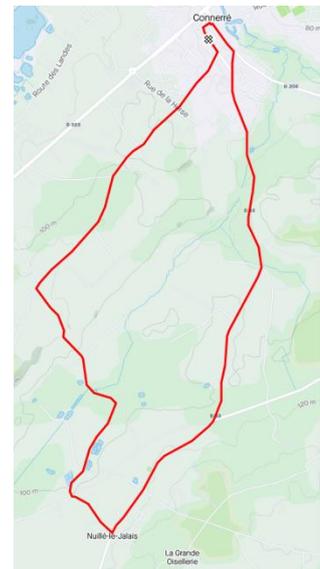
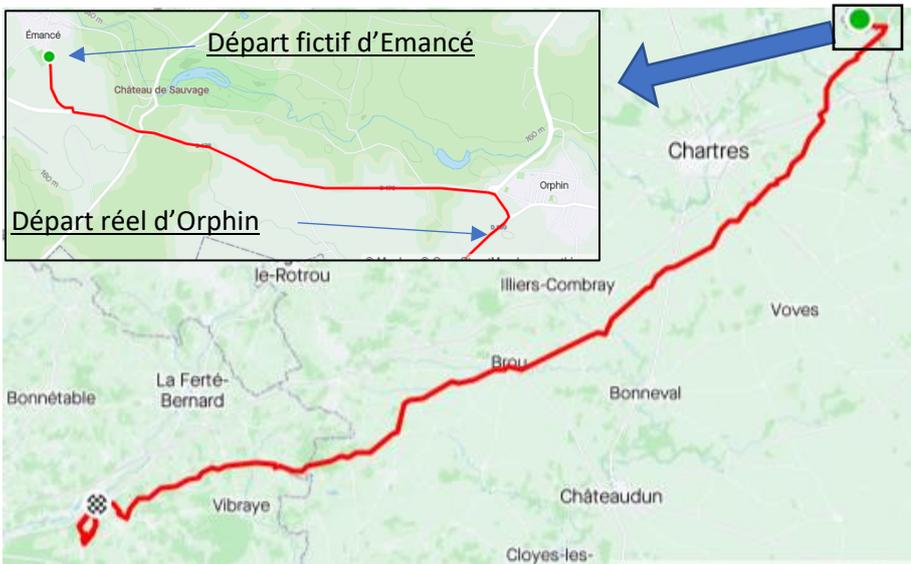
Directeur de l'épreuve	Dominique CHEREAU 60 Route des Landes 72160 CONNERRE Tél. : 06 14 27 22 18
Directeur adjoint de l'épreuve	Romain GUILLIER 15 Allée René Laënnec 92000 NANTERRE Tél. : 06 40 15 27 13
L'épreuve est organisée par le CC Connerréen (PDLL) Club support Ile-de-France : CSM Puteaux (IDFR).	
Contact/renseignements : paris.connerre.organisation@gmail.com facebook.com/paris.connerre.organisation	
Horaires permanence/ secrétariat, réunion des DS, des pilotes, départ, salle des Fêtes d'Emancé (78), 1 rue d'Orphin : <ul style="list-style-type: none">- Permanence/ Secrétariat à partir de 9h30- Réunion des Directeurs Sportifs : 10h30- Réunion des pilotes moto et chauffeurs de l'échelon course : 11h00- Départ fictif : 12h00	
Collège des arbitres	
Président de jury	Guillaume VERGER
Arbitre Titulaire	Hervé DHOMMEE
Arbitre Titulaire	Jean-Paul TRANCHANT
Juge à l'arrivée	Christophe DAVENEAU
Arbitre moto	Mickaël HAMELIN
Radio Tour	Norbert JEANNEAU
Ardoisier	Arnaud HERIVEAU
Animateur	Patrick HALOUPEAU
Médecin de l'épreuve	Dr. Eric VAN RECHEM (02.43.54.10.00)
Secours	Croix Blanche - Didier DREUX (06.46.16.92.78)
Assistance dépannage neutre	L'Echappée
Secrétariat de la course	Marie-Claire VITOUR

Parcours

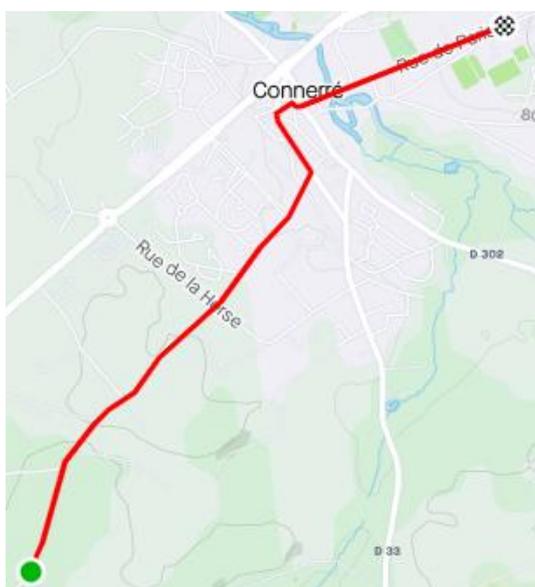
Le départ fictif se situe devant la salle des fêtes d'Emancé (78) au 1 rue d'Orphin. Le parcours réel est constitué de 132km en ligne entre Orphin (78) et Connerré (72) puis de 4 tours de 10,8km autour de Connerré et enfin d'une arrivée hors circuit de 800m située rue de Paris à Connerré soit 176km.

Parcours disponible : <https://www.strava.com/routes/2990037468941841808>

Parcours complet : 172km, 1100m D+ / Le circuit final : 10,8km, 110m D+



Les 3 derniers kilomètres, 30m D+/ Le dernier kilomètre, 30m D+



Itinéraire

PARIS-CONNERRE (ELITE NATIONALE) - DIMANCHE 2 OCTOBRE 2022

Organisation : CSM PUTEAUX - CC CONNERREN

KMS	COMMUNES	ROUTE/DIRECTION	43KM/H	45KM/H
	YVELINES (78)			
	EMANCE - départ fictif	Rue d'Orphin	12:30	12:30
		à gauche D176	4km de fictif	
0	ORPHIN - départ réel	à droite D150	12:37	12:37
	EURE-ET-LOIR (28)			
5	ECROSNES	D32	12:43	12:43
8,5	GALLARDON	Pl. du Jeu de Paume à gauche - D18 puis à droite rue Guy Pouillé - D32 puis à gauche Avenue de la Gare - D28	12:48	12:48
9,5	Pont-sous-Gallardon		12:50	12:49
15	Rond Point Traversée D910	en face D19 direction Umpeau	12:57	12:57
16	UMPEAU	à droite D28 direction Houville-la-Branche	12:59	12:58
	Brééz (UMPEAU)	En face D28		
20,5	HOUVILLE-LA-BRANCHE	D28 puis à droite D24 puis à gauche D28	13:05	13:04
23	GENERVILLE	D28	13:09	13:07
25	SOURS	à droite D939 puis à gauche D28 direction Berchère-lès-Pierres	13:11	13:10
28,5	BERCHERE-LES-PIERRES	1er PC	13:16	13:15
29	Passage à niveau	D28	13:17	13:15
30	BERCHERE-LES-PIERRES	à gauche Chemin du Bois Berlin puis rue Chartres puis D28	13:18	13:17
34	CORANCEZ	à droite D28 direction Dammarie	13:24	13:22
37	DAMMARIE	D28 puis en face D935 puis à droite D28 direction La Bourdinière St-Loup	13:28	13:26
43	LA BOURDINIÈRE-SAINT-LOUP	D28 puis à gauche N10 puis à droite D28	13:37	13:34
46,5	LUPLANTE	D28	13:41	13:39
55	SAUMERAY	à droite Rue des Carrières - D28	13:53	13:50
65		en face D27	14:07	14:03
66	YEVRES	D27 puis D955 à droite - 2ème PC	14:09	14:05
67	BROU	D955 puis à droite D15.6	14:10	14:06
68		à gauche D15.5 puis D921 puis D13	14:11	14:07
74	Les Moulins d'Unverre (UNVERRE)	D13	14:20	14:15
81	LES AUTELS-VILLEVILLON	D13 puis D13.1	14:30	14:25
85	LA BAZOCHE-GOUET	à droite rue des Fossés, à gauche rue du Gén. De Gaulle puis à droite D927	14:35	14:30
92	LA CHAPELLE-GUILLAUME	D927 - 3ème PC	14:45	14:39
	SARTHE (72)			
100	MELLERAY	à droite D14	14:56	14:50
101,5	MONTMIRAIL - Haut du village	1er MG puis à gauche D29	14:58	14:52
112,5	SAINT-MAIXENT	D29	15:13	15:07
114,5	BOUER	D29 - 4ème PC	15:16	15:09
118	LE LUART	D29 puis à gauche D52	15:21	15:14
122,5	Les Feuillus (DOLLON)	C9 à droite dir. Dolmen/Menhir puis à gauche dir. Duneau	15:27	15:20
123,5	Le Croset (DUNEAU)	C3 à droite dir. Duneau	15:29	15:21
125	Côte du Croset	2ème MG	15:31	15:23
128	CONNERRE - Entrée sur le circuit final	à droite Rue de l'Abreuvoir - à gauche Rue de Paris - Rue M.Beaufils - D33	15:35	15:27
132,5	NUILLE-LE-JALAI	à droite Rue de Bel-Air - Route des Vénérais	15:41	15:33
135,5	Côte des Vénérais	3ème MG	15:46	15:37
138	CONNERRE	Rue de la Jatterie	15:49	15:41
138,5	CONNERRE - 1er passage sur la ligne du circuit	Avenue de Verdun - 5ème PC	15:50	15:41
143,5	NUILLE-LE-JALAI	à droite Rue de Bel-Air - Route des Vénérais	15:57	15:48
146,5	Côte des Vénérais	4ème MG	16:01	15:52
149,5	CONNERRE - 2ème passage sur la ligne du circuit	Rue de la Jatterie - Av. de Verdun - Pl. de la Rép. - Rue M.Beaufils - D33	16:05	15:56
154,5	NUILLE-LE-JALAI	à droite Rue de Bel-Air - Route des Vénérais	16:12	16:03
157,5	Côte des Vénérais	5ème MG	16:16	16:07
160,5	CONNERRE - 3ème passage sur la ligne du circuit	Rue de la Jatterie - Av. de Verdun - Pl. de la Rép. - Rue M.Beaufils - D33	16:20	16:11
165	NUILLE-LE-JALAI	à droite Rue de Bel-Air - Route des Vénérais	16:27	16:17
168	Côte des Vénérais		16:31	16:21
171	CONNERRE - 4ème passage sur la ligne du circuit	Rue de la Jatterie - Av. de Verdun - Pl. de la Rép. - Rue M.Beaufils - D33	16:35	16:25
172	CONNERRE - Arrivée finale	Rue de Paris	16:37	16:26

Règlement particulier

Article 1 : Organisation

Paris-Connerré est organisé par le comité d'organisation du CC Connerréen (club support Ile-de-France : CSM Puteaux) sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme et se dispute le dimanche 2 octobre 2022.

Article 2 : Type d'épreuve

L'épreuve est inscrite au calendrier FFC et est classée Elite Nationale 1.12.1

Article 3 : Participation / engagements

Conformément à l'article 2.1.2 du règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux coureurs et équipes suivantes listés dans le tableau ci-dessous.

- La participation est individuelle.
- Les engagements se font sur le site de la FFC via le comité Ile-de-France et sont ouverts le 1^{er} septembre à 8h00
- Dans un premier temps le nombre de coureurs est limité à 180 dont 8 maximum par club dans le but d'accueillir un maximum de coureurs d'équipes différentes et d'enregistrer les engagements de coureurs d'équipes continentales.
- Si le nombre maximum d'engagés possible (200) n'est pas atteint 5 jours avant la clôture, le nombre de coureurs par équipe pourra être augmenté.

Classe d'épreuve	Participation
1.12.1 Elite Nationale	Equipes Continentales UCI françaises <u>uniquement</u> Equipes Professionnelles Cyclo Cross UCI Equipes continentales UCI Etrangères pour les coureurs français de 1 ^{ère} Catégorie Equipe Nationale française Equipes étrangères, régionales et de club (1) <u>2.12.1 : Equipes mixtes</u> <u>Equipes FFC :</u> Elite Nationale : coureurs de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} cat. seuls Circuit fermé : coureurs de 1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} cat. - Pôles - Equipes de club National 1
2.12.1	
1.40 Epreuve nationale en circuit fermé (circuit inférieur à 3 km)	
	- Equipes de club National 2 - Equipes de club National 3 - Equipes de Sélections Régionales ou Interrégionales - Equipes de Comités Départementaux - Equipes de Clubs

Article 4 : Permanence

La permanence de départ se tient le dimanche 2 octobre 2022 à la salle des fêtes d'Emancé 1 rue d'Orphin à Emancé (78) à partir de 9h30.

La réunion des directeurs sportifs en présence des membres du collège des arbitres et des responsables de l'organisation est fixée à 10h30 et aura lieu également à la salle des fêtes d'Emancé. Le départ fictif aura lieu à 12h00 en haut de la salle des fêtes d'Emancé.

Article 5 : Radio Tour

Les informations de course sont émises sur la fréquence 157.550MHz (à confirmer sur place).

Article 6 : Assistance dépannage neutre

Le service d'assistance technique neutre est assurée par L'Echappée.

Article 7 : Service médical

L'organisation fera suivre la course par le Dr Eric Van Rechem et la Croix-Blanche pour la prise en charge avant transfert vers un centre hospitalier si nécessaire (voir en annexe la liste des hôpitaux les plus proches)

Article 8 : Déviation des véhicules avant l'arrivée

Une déviation obligatoire est mise en place pour les voitures des directeurs sportifs et motos suiveuses avant l'arrivée. Sont seuls autorisés à franchir la ligne d'arrivée les véhicules des arbitres et du médecin. Les voitures des DS seront invitées à se garer sur le parking du stade de football (voir plan en annexe) et les autres véhicules de part et d'autre de la rue de Paris sans franchir l'arrivée.

Article 9 : Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu dans le classement.

En cas de circonstances exceptionnelles, le collège des arbitres peut décider d'augmenter ce délai, en consultation avec l'organisateur.

Article 10 : Classements

Les classements suivants seront établis :

- Un classement individuel au temps
- Un classement du meilleur grimpeur
- Un classement par points
- Un classement par équipes

Article 10a : Règlement du classement du Meilleur Grimpeur

Le classement sera établi sur 5 classements grimpeur à savoir :

- 1^{er} grimpeur : côte de Montmirail au Km 101
- 2^{ème} grimpeur : côte du Croset à Duneau au Km 125

- 3^{ème} grimpeur : 1^{er} Passage côte des Vénérais au Km 135,5
- 4^{ème} grimpeur : 2^{ème} Passage côte des Vénérais au Km 146,5
- 5^{ème} grimpeur : 3^{ème} Passage côte des Vénérais au Km 157,5

Points attribués sur 4 coureurs à chaque classement : 5-3-2-1 pts

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés selon l'article 2.3.33 de la réglementation FFC : le classement à l'arrivée départage les coureurs ex-aequo dans les classements individuels annexes. Seuls sont retenus au classement du meilleur grimpeur, les coureurs classés à l'arrivée dans le classement individuel.

Article 10b : Règlement du classement par points

Le classement sera établi sur 5 classements :

- 1^{er} classement : à l'entrée de Berchères-lès-Pierres au Km 28,5
- 2^{ème} classement : à Yèvres au km 66
- 3^{ème} classement : à la Chapelle-Guillaume au km 92
- 4^{ème} classement : à Bouër au km 114,5
- 5^{ème} classement : 1^{er} passage sur la ligne du circuit avenue de Verdun à Connerré au km 138,5

Points attribués sur 4 coureurs à chaque classement : 5-3-2-1 pts

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés selon l'article 2.3.33 de la réglementation FFC : le classement à l'arrivée départage les coureurs ex-aequo dans les classements individuels annexes. Seuls sont retenus dans le classement par points, les coureurs classés à l'arrivée dans le classement individuel.

Article 10c : Règlement du classement par équipes

Le classement par équipe se fera par l'addition des places des 3 meilleurs coureurs de l'équipe. En cas d'égalité, l'équipe avec le coureur le mieux classé sera désigné vainqueur.

Article 11 : Protocole

Conformément à l'article 1.2.113 du règlement de la FFC, les coureurs suivants doivent se présenter au podium protocolaire qui se situe sur la ligne d'arrivée dans un délai maximum de 10 minutes après l'arrivée (voir schéma en annexe) :

- Les 3 premiers du classement individuel
- Le meilleur grimpeur
- Le vainqueur du classement par points
- Le 1^{er} licencié Sarthois du classement individuel (si applicable)
- Les trois coureurs vainqueurs du classement par équipes

Article 12 : Prix et dotations de l'épreuve

- Classement Individuel : Grille FFC 1220/20

1 ^{er}	246€	11 ^{ème}	21€
2 ^{ème}	183€	12 ^{ème}	20€
3 ^{ème}	146€	13 ^{ème}	18€
4 ^{ème}	122€	14 ^{ème}	17€
5 ^{ème}	98€	15 ^{ème}	15€

6 ^{ème}	85€	16 ^{ème}	14€
7 ^{ème}	65€	17 ^{ème}	14€
8 ^{ème}	55€	18 ^{ème}	14€
9 ^{ème}	37€	19 ^{ème}	12€
10 ^{ème}	24€	20 ^{ème}	12€

- Classement Meilleur Grimpeur :

1 ^{er}	100€
2 ^{ème}	50€
3 ^{ème}	30€

- Classement des Points Chauds :

1 ^{er}	100€
2 ^{ème}	50€
3 ^{ème}	30€

- Classement Par Equipes :

1 ^{ère}	100€
------------------	------

Article 13 : Antidopage

En cas de contrôle, il sera effectué sur le site du stade de football de Connerré situé rue de Paris à 300 mètres en dessous de la ligne d'arrivée conformément aux règlements de la FFC et du Ministère de la jeunesse et des sports. L'accès sera fléché (voir schéma en annexe).

Article 14 : Pénalités

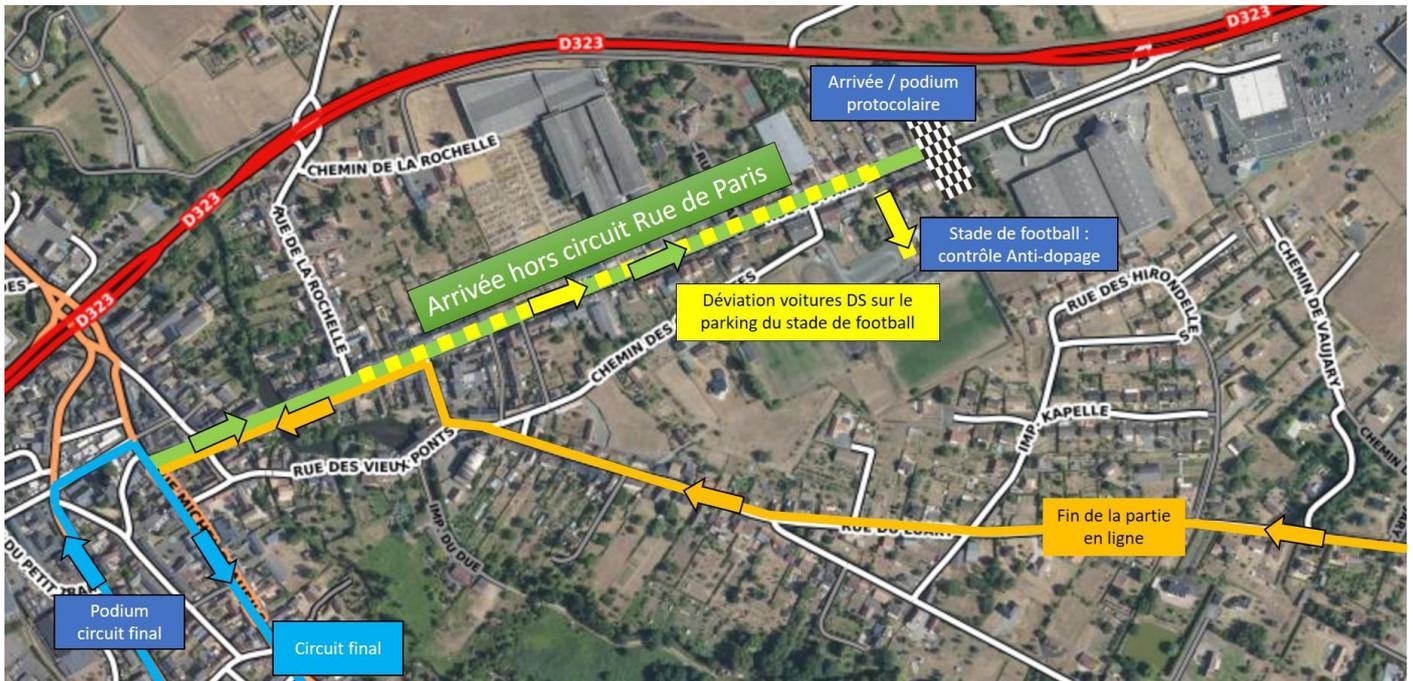
Le barème de la FFC est le seul applicable.

Article 15 : Protocole Sanitaire

Selon les mesures gouvernementales et les directives de la FFC à la date de l'épreuve.

Annexe

Schéma de l'arrivée avec zone antidopage/déviation des véhicules /podium protocolaire



Hôpitaux

<p>Hôpital Hôtel-Dieu 34 rue du Docteur Maunoury 2808 CHARTRES 02 37 30 30 30</p>	<p>Hôpital Louis Pasteur 4 rue Claude Bernard 28630 - LE COUDRAY 02 37 30 30 30 Urgences : 02 37 30 30 74</p>
<p>Hôpital Saint-Brice 1, rue St Martin au Val 28000 - CHARTRES 02 37 30 30 30</p>	<p>Centre Hospitalier-Le Mans 194 av. Rubillard 72037 LE MANS CEDEX 9, 02 43 43 43 43 Urgences : 02 43 43 29 19</p>
<p>Pôle Santé Sud ELSAN 28/62 rue de Guetteloup 72100 LE MANS 02 43 78 38 38 Urgences : 02 43 78 45 45</p>	<p>Centre Hospitalier Paul Chapron 56 Avenue Pierre Brûle, 72400 LA FERTE BERNARD 02 43 71 61 51 Urgences - 02.43.71.61.17</p>